



Titre de séjour de familial résidant communautaire espagnol

Par **petitpois**, le **26/10/2011** à **19:41**

Bonjour,

Je fais mes études en France. Je suis d'origine bolivienne et j'ai 19.

Actuellement je réside seule en France et je possède un titre de séjour étudiant qui doit expirer en mars.

Cependant, ma mère a la nationalité espagnole, et j'aimerais savoir si avec le titre de séjour de familial résidant communautaire, me permet d'étudier en France.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **22:06**

Non, ce titre espagnol vous permet de séjourner en France que moins de 3 mois et sans travailler.